



**PRÉFÈTE  
DE L'OISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**PLAN DÉPARTEMENTAL  
D' ACTIONS DE SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE 2022**

**SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE**

Avril 2022



## Préambule

La Sécurité Routière constitue depuis de nombreuses années l'une des priorités du Gouvernement qui a mis en place dans chaque département un dispositif opérationnel sous l'égide du chef de projet sécurité routière. Dans l'Oise, il s'articule en partenariat avec les collectivités locales et les associations dans le cadre d'un Document général d'orientations (DGO) établi pour la période 2018-2022 définissant les axes prioritaires de la politique à mener pour faire reculer le nombre et la gravité des accidents.

Sur l'organisation, le bureau prévention sécurité routière du Pôle SR est chargé de rassembler l'ensemble des partenaires locaux autour d'un même objectif : moins d'accidents, moins de tués, moins de blessés.

Des volontaires (Intervenants départementaux de sécurité routière IDSR), sensibilisés aux enjeux de protection des personnes, viennent ponctuellement en renfort pour :

- réaliser des actions de prévention proposées par la préfecture et/ou les collectivités territoriales en fonction des enjeux spécifiques du département,
- fournir des informations lorsque l'occasion s'en présente sur la politique locale de sécurité routière, ses ressources, ses acteurs...
- contribuer au développement, à l'animation et à la gestion du programme.

**Pour mener à bien ces missions, plusieurs leviers sont actionnés :**

### **Un volet préventif :**

– l'observatoire départemental de sécurité routière qui analyse les accidents en collaboration étroite avec les forces de l'ordre et permet de localiser et de qualifier les accidents du département. Les données proviennent du fichier national des bulletins d'accidents corporels de la circulation routière (BAAC).

– le Document Général d'Orientation (DGO) qui fixe pour les 5 années à venir (2018-2022) la politique de Sécurité Routière du département et qui se décline annuellement au travers du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) élaboré et mis en œuvre par des actions de prévention, de sensibilisation, de communication.

### **Un volet répressif :**

– les contrôles des forces de sécurité intérieure qui permettent d'écarter provisoirement certains conducteurs de la route suite à une conduite sous alcool, après usage de stupéfiants, en excès de vitesse supérieur à 40km/h, après usage d'un téléphone au volant...

– le déploiement des dispositifs de contrôle automatisé (objectif : 130) et la mise en œuvre de l'externalisation des voitures radars depuis février 2022 avec 7 véhicules

L'objet du présent document, qui constitue le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) 2022, vise à établir un bilan des différentes actions d'éducation, de prévention, de formation, de contrôle et de communication en matière de sécurité routière réalisées dans le département sur l'année 2021 impactée par la crise sanitaire. Il s'attache également en fonction des analyses de mieux orienter l'action publique en matière de sécurité routière à mettre en œuvre en 2022.

# Sommaire

## I - Bilan de l'accidentologie 2021

- Analyse de l'accidentologie isarienne en 2021 au niveau des remontées rapides
- Les chiffres de l'accidentologie isarienne sur les 5 dernières années
- Les chiffres 2021 de l'accidentologie isarienne détaillés mensuellement
- Analyse des accidents corporels
- Cartographie et analyse des accidents
- Les victimes par tranches d'âges
- Analyse des causes des accidents mortels
- Les différentes catégories d'usagers tués
- Focus sur les deux-roues motorisés
- Focus sur les piétons
- Focus sur les poids-lourds
- Les présumés responsables dans les accidents mortels

## II – Point sur les suspensions de permis de conduire

- Évolution des décisions de suspension
- Les causes des suspensions

## III – L'éthylotest anti-démarrage (EAD)

- Évolution des arrêtés et des poses EAD
- Nombre et lieux d'implantation des EAD

## IV – Bilan des commissions médicales

- Nombre de commissions médicales
- Nombre de visites médicales
- Nombre de visites honorées

## V – Suivi de la délivrance des attestations d'aptitude à la conduite

- Nombre d'aptitudes à la conduite délivrées

## VI - Bilan des actions réalisées en 2021

- 1.1 Les actions de prévention des agents du Pôle Sécurité Routière et des IDSR
  - 1.1.1 En milieu scolaire
  - 1.1.2 Interventions en entreprise
  - 1.1.3 Informations auprès des élus et agents municipaux
  - 1.1.4 Opérations SAM « Celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas »
  - 1.1.5 Les opérations « carton jaune, alternative à la sanction »
- 1.2 L'appel à projets 2021 et les réalisations

## VII – Les orientations du PDASR pour 2022

## I - Bilan de l'accidentologie 2021

### *Analyse de l'accidentologie isarienne en 2021 sur la base des remontées rapides.*

La mission sécurité routière rassemble l'ensemble des partenaires locaux autour d'un même objectif : moins d'accidents, moins de tués, moins de blessés.

Après une année 2020 particulière en matière de sécurité routière (Covid 19), l'année 2021 affiche une augmentation de certains indicateurs : les accidents (+2%), les blessés (+9%) dont les blessés hospitalisés (+1%) et les blessés non hospitalisés (+12%). Le seul indicateur au vert est celui des tués qui affiche une baisse de 23 %. Les accidents ont donc été plus nombreux mais moins violents (moins de tués, et quasiment autant de blessés hospitalisés).

#### **Définitions :**

*Un accident corporel (mortel et non mortel) de la circulation routière :*

- implique au moins une victime ;
- survient sur une voie publique ou privée, ouverte à la circulation publique ;
- implique au moins un véhicule. Un accident corporel implique un certain nombre d'usagers.

*Parmi ceux-ci, on distingue :*

- les personnes indemnes : impliquées non décédées et dont l'état ne nécessite aucun soin médical
- les victimes : impliquées non indemnes.

*Parmi les victimes, on distingue :*

- les personnes tuées : personnes qui décèdent du fait de l'accident, sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident ;
- les personnes blessées : victimes non décédées.

*Parmi les personnes blessées, il convient de différencier :*

- les blessés dits « hospitalisés » (BH) : victimes hospitalisées plus de 24 heures ;
- les blessés légers (BL) : victimes ayant fait l'objet de soins médicaux mais non admises comme patients à l'hôpital plus de 24 heures.

**516** accidents ont été constatés sur le réseau routier isarien en 2021, contre 505 en 2020 (+2%).

Le nombre de blessés est passé de 674 à **732**, soit 58 blessés de plus (+9%).

**31** personnes sont décédées dans un accident de la circulation routière en 2021 contre 40 en 2020 (-23%).

Le fait marquant des accidents dits « **pluri-mortels** » s'est produit une fois causant 2 tués.

La violence des accidents est encore très présente. En 2021, la conduite sous l'empire d'un état alcoolique avec des taux élevés mais également la conduite après usage de stupéfiants au volant n'ont laissé aucune chance aux usagers qu'ils soient victimes ou présumés responsables.

Le non-respect du code de la route a également alourdi les chiffres avec surtout les excès de vitesse, les refus de priorité avec notamment les refus aux stops, aux cédez-le-passage et à des dépassements dangereux.

## Les chiffres de l'accidentologie isarienne sur les 5 dernières années.

2021/2020	Accidents	Tués	Blessés
	+2 %	-23 %	+9 %

Sur les 5 dernières années.

Année	Accidents	Tués	Blessés hospitalisés	Blessés non hospitalisés	Total Blessés
2017	434	62	293	293	586
2018	384	37	203	317	520
2019	472	41	222	392	614
2020	505	40	192	482	674
2021	516	31	193	539	732

## Les chiffres 2021 de l'accidentologie isarienne détaillés mensuellement.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE	Chiffres mensuels des accidents pour l'année: <b>2021</b>					Département de l'Oise				
	Nombre d'accidents	Nombre de victimes				Comparaison du cumul 2021 par rapport au cumul 2020 (du 1er janvier à la fin du mois cité)				
		Tués	BH	BNH	Blessés	Accidents	Tués	BH	BNH	Blessés
Janvier	37	4	15	38	53	-36 %	-33 %	-50 %	-37 %	-41 %
Février	15	1	9	12	21	-54 %	-44 %	-53 %	-58 %	-56 %
Mars	31	1	12	31	43	-45 %	-50 %	-45 %	-48 %	-47 %
Avril	40	2	5	50	55	-29 %	-38 %	-45 %	-23 %	-30 %
Mai	47	1	20	46	66	-17 %	-47 %	-29 %	-7 %	-14 %
Juin	49	4	19	60	79	-12 %	-35 %	-19 %	-2 %	-7 %
Juillet	54	3	19	61	80	-7 %	-41 %	-12 %	0 %	-4 %
Août	42	3	10	50	60	-8 %	-32 %	-20 %	0 %	-5 %
Septembre	39	2	20	34	54	-11 %	-32 %	-16 %	-2 %	-6 %
Octobre	61	3	29	66	95	-6 %	-31 %	-5 %	4 %	2 %
Novembre	49	1	18	49	67	-1 %	-34 %	0 %	9 %	7 %
Décembre	52	6	17	42	59	2 %	-23 %	1 %	12 %	9 %
<b>Total</b>	<b>516</b>	<b>31</b>	<b>193</b>	<b>539</b>	<b>732</b>					

Mise à jour : **25/03/2022**

## Analyse des accidents corporels.

92 accidents ont été recensés en **zone Police** (en hausse de 23 % par rapport à 2020), et 18 sur la portion sud de l'A1 gérée par les **CRS**.

En **zone Gendarmerie** 406 accidents ont été constatés (contre 408 en 2020).

Les causes principales des accidents corporels sont les suivantes (source gendarmerie):

- vitesse en nette majorité
- non-respect des règles de priorité
- alcoolémie et/ou stupéfiants

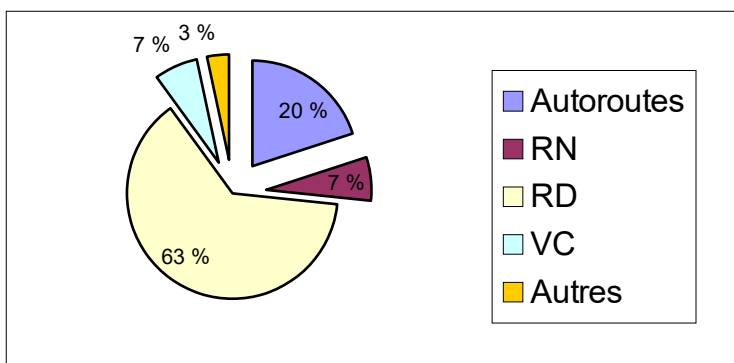
## Cartographie et analyse des accidents

On recense 30 accidents mortels ayant fait 31 tués (27 en zone gendarmerie et 4 en zone police).

Cette année, on comptabilise 1 accident pluri-mortels (ayant fait 2 tués).

La répartition des accidents corporels sur le réseau se décompose comme suit :

Réseaux	Accidents corporels
RD	52 %
VC	29 %
RN	8 %
Autoroute	8 %
Autre réseau	3 %



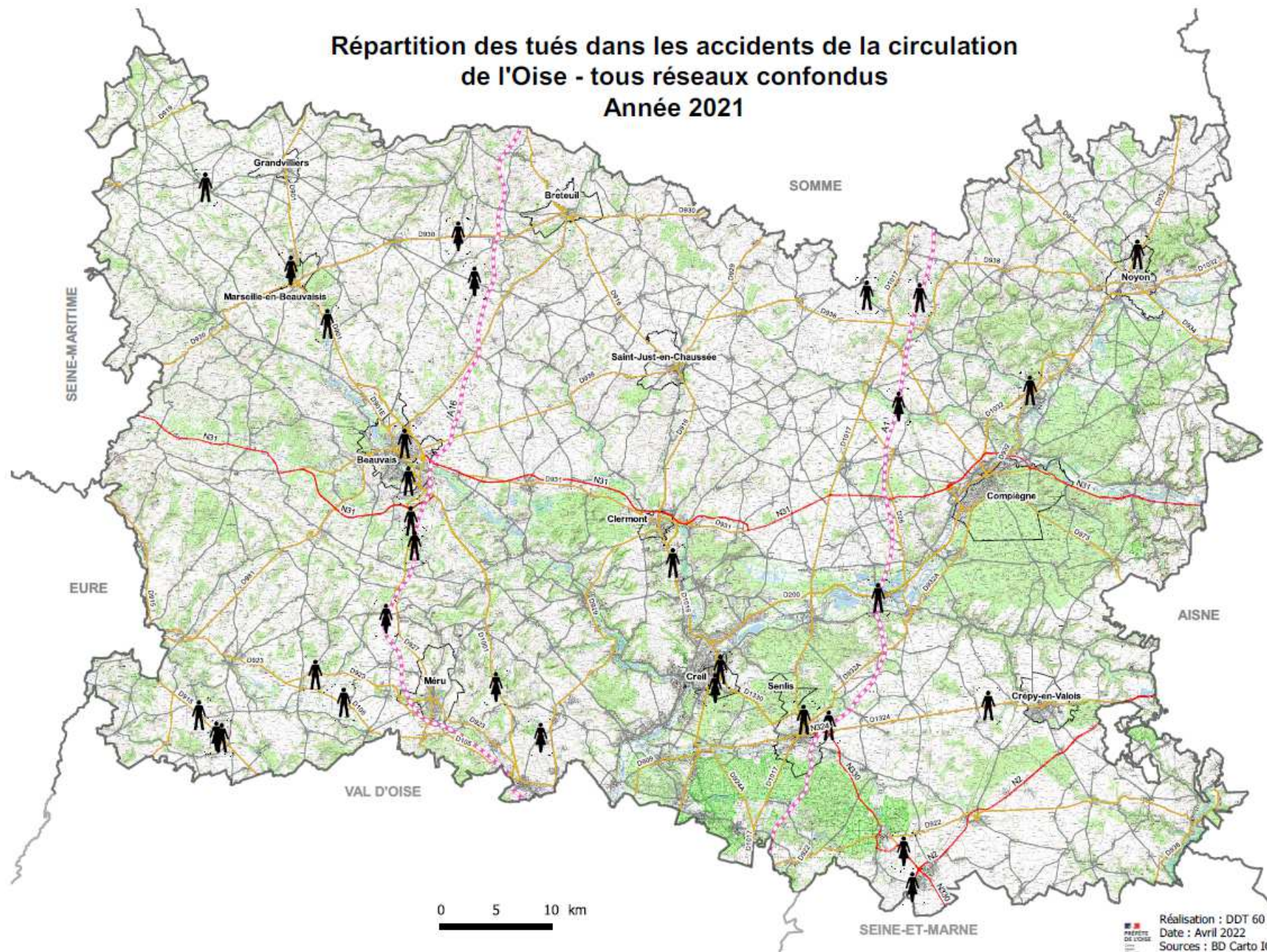
Plus de la moitié des accidents corporels se produisent sur le réseau départemental.

57 % des accidents corporels ont lieu hors agglomération.

Néanmoins, 63 % des accidents mortels en 2021 ont eu lieu sur des routes départementales, 20 % sur autoroutes, 20 % sur routes nationales et 6 % sur voies communales.



# Répartition des tués dans les accidents de la circulation de l'Oise - tous réseaux confondus Année 2021

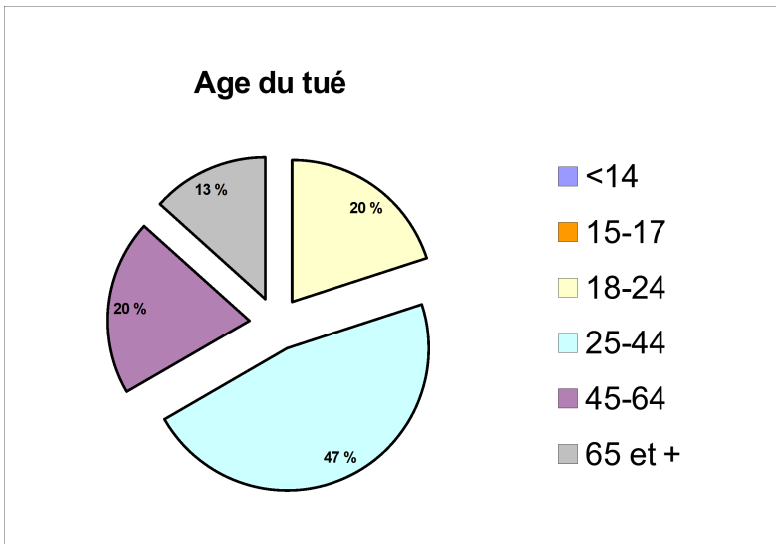


Réalisation : DDT 60 / SSEC / BATC  
Date : Avril 2022  
Sources : BD Carto IGN  
Gendarmerie nationale

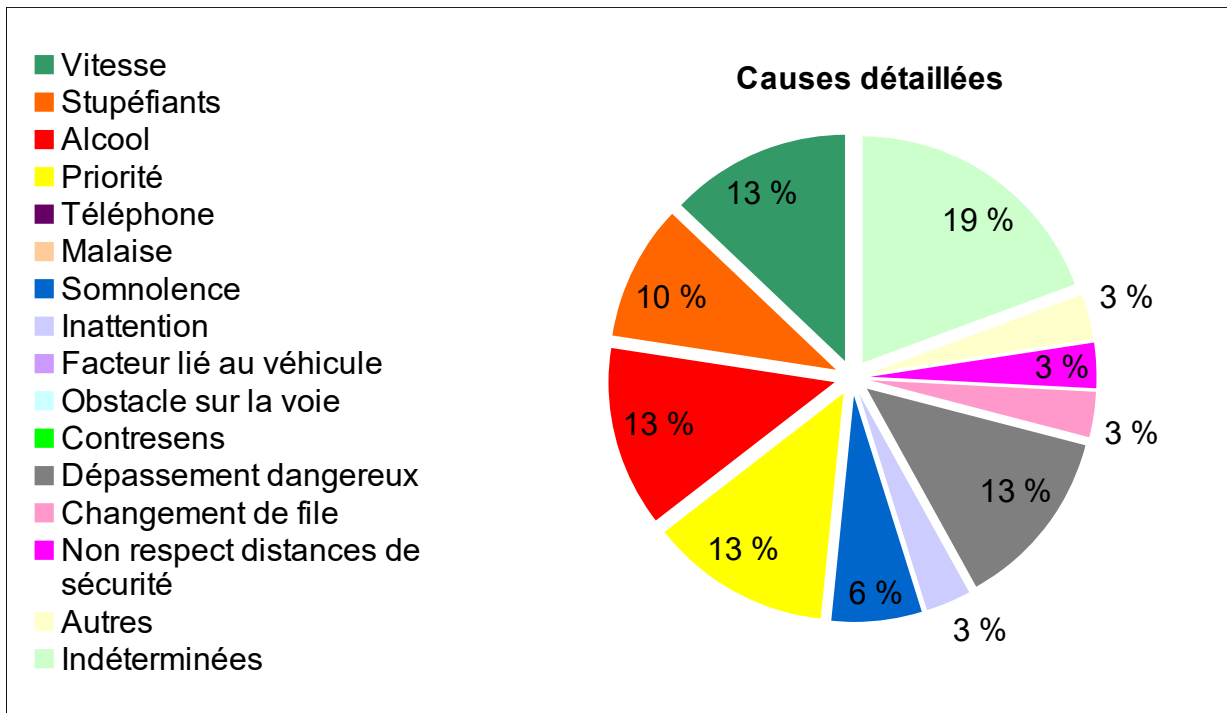


## Les victimes par tranches d'âges.

La moyenne d'âge du tué dans l'Oise est de **39 ans**. Le plus jeune tué avait 18 ans et le plus âgé 82. Sur les 31 tués en 2021, aucun avait **moins de 18 ans** (en large baisse par rapport à 2020) et 6 avaient **entre 18 et 24 ans** ce qui représente 20 % du total des tués. Les 18-24 ans restent vulnérables vraisemblablement par leur inexpérience ou sont parfois des victimes collatérales (souvent passagers d'une voiture). Les 18-24 ans sont donc encore beaucoup touchés par les accidents mortels car cette catégorie d'âge ne représente que 14 % de la population.



## Analyse des causes des accidents mortels.



**Le trio infernal « alcool et/ou stupéfiants-vitesse »** prend encore une large place dans les accidents mortels (36 %) mais est en nette diminution cette année (environ 1 accident sur 3 versus 1 accident sur 2 en 2020). L'alcoolémie dans les accidents mortels passe de 24 % à 13 % et les stupéfiants sont présents dans 10 % des accidents mortels (contre 15 % en 2020) quand ils ne sont pas couplés à de l'alcool et une conduite excessive. 1 accident mortel comportait le duo alcool/stupéfiants.

Nous pouvons décomposer les principales causes des accidents mortels en 4 grandes familles :

- les comportements dangereux (45%)
- les conduites addictives (23%)
- les causes indéterminées (22%)
- les autres causes (9%)

Les flèches ↑ et ↓ symbolisent respectivement une hausse et une baisse par rapport à 2020.

- alcool : 13 % ↓
- vitesse : 13 % ↓
- refus de priorité : 13 % ↑
- dépassement dangereux : 13 % ↑
- stupéfiants : 10 % ↓
- somnolence : 6 % ↑
- inattention : 3 % ↓
- non respect distances de sécurité : 3 % ↑
- changement de file 3 % =
- autres causes et causes indéterminées 22 % ↓

### **L'alcoolémie**

L'alcoolémie est en nette diminution pour cette année 2021, avec 13 % (contre 24 % l'année dernière). Les personnes décédées dans un accident lié à l'alcool sont de tout âge. Les taux relevés évoluent de 1,08 g/l jusqu'à 2,10 g/l d'alcool dans le sang, avec une moyenne de **1,68 g/l**.

La moyenne d'âge des conducteurs alcoolisés est de **32 ans**.

### **Les stupéfiants et le cumul alcool-stupéfiants**

La conduite après usage de stupéfiants reste une des principales causes des accidents mortels (10 % contre 15 % l'an passé) mais ces conducteurs ont bien souvent aussi consommé de l'alcool (1 conducteur est doublement positif à l'alcool et aux stupéfiants).

La moyenne d'âge des usagers sous l'emprise de stupéfiants est de **47 ans**.

### **La vitesse**

La vitesse reste un des 4 facteurs principaux des accidents mortels voire un facteur aggravant s'il y a déjà une autre cause comme l'alcoolémie et/ou les stupéfiants...

Dans l'Oise, la vitesse concerne 13 % des accidents mortels, chiffre en baisse par rapport à 2020.

## Les refus de priorité et l'inattention

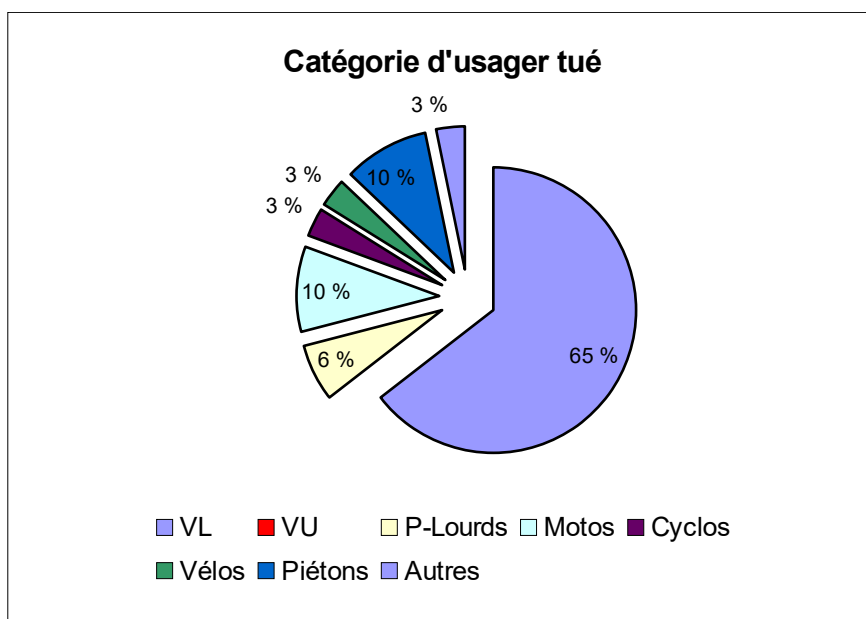
13 % des accidents mortels sont liés à des refus de priorité. Cette cause est en nette augmentation par rapport à l'an passé, elle pourrait être évitée avec une vigilance accrue des conducteurs et un strict respect du code de la route.

3 % des accidents mortels ont pour cause l'inattention vraisemblablement liée au réglage d'un GPS, d'une radio, d'un écran tactile, à une discussion avec des passagers, à des facteurs externes au véhicule, à un conducteur « étourdi » voire même à un conducteur utilisant son téléphone au volant.

## Les différentes catégories d'usagers tués.

Catégorie d'usager tué	Nombre de victimes	%
Véhicule Léger	20	65
Moto	3	10
Piéton	3	10
Poids-lourd	2	6
Cyclo	1	3
Vélo	1	3
Autre (voiturette)	1	3

**NB :** le nombre de victimes ne correspond pas au nombre de véhicules impliqués puisque au cours de l'année 2021, parmi les 30 accidents mortels, 1 a causé la mort de 2 personnes (30 accidents faisant 31 victimes).



## ***Focus sur les deux-roues motorisés.***

Les principales catégories d'usagers touchés sont :

- les conducteurs de véhicules légers (68 %)
- les conducteurs de motos (10 %)
- les piétons (10 %) et et les conducteurs de poids-lourds (6 %)

Les accidents mortels de deux-roues motorisés sont en légère baisse puisque les motards représentent 10 % des victimes (contre 15 % l'année passée) et même 13 % si l'on ajoute les cyclos (contre 18 % en 2020). A noter que les deux-roues motorisés ne représentent que 1,9 % du trafic routier.

En 2021, 3 personnes en moto et 1 en cyclo sont décédées, toutes conductrices de leur engin.

- Il convient de noter que si le deux-roues est un usager vulnérable, **sa responsabilité est présumée dans 75 %** des accidents mortels pour l'année 2021.
- Sur les 3 conducteurs de deux-roues présumés responsables, les causes de l'accident sont les dépassements dangereux et le refus de priorité.
- Quant à la moyenne d'âge des victimes en deux-roues, elle est médiane : 36 ans pour les motos et 38 ans pour les cyclos.

**Il ne ressort pas de lieu d'accidentologie spécifique, agglomération/hors agglomération**, sinon une légère tendance à voir le réseau départemental plus sujet à être le théâtre de ces drames mais les infrastructures ne sont jamais la cause principale de l'accident, que le deux-roues motorisé soit responsable ou non.

## ***Focus sur les piétons.***

Les piétons sont toujours touchés par les accidents mortels. On comptabilise 3 piétons sur les 31 victimes ce qui représente 10 % des victimes de la route (contre 15 % l'an passé). L'un a été percuté sur un parking par un véhicule et les 2 autres sur une autoroute et une RD après être descendus de leur propre véhicule sans équipement de visibilité. Aucune collision n'a eu lieu entre un véhicule et un piéton sur un passage protégé cette année. Le moyenne d'âge des victimes piétons est de 55 ans.

## ***Focus sur les poids-lourds.***

Les accidents mortels de poids-lourds sont plutôt rares. Lorsqu'ils se produisent, ils ont plutôt lieu sur autoroute comme cette année et sont dus en partie au non-respect des distances de sécurité. La météo n'a pas été une circonstance aggravante cette année.

## ***Les présumés responsables dans les accidents mortels.***

Sur les 30 accidents mortels, 16 conducteurs présumés responsables de l'accident sont morts, soit 53 %. On compte 15 victimes « collatérales ».

En outre, 55 % des victimes se sont tuées seules (faisant partie de fait des présumées responsables), par cela comprendre "seules impliquées dans l'accident mortel". Il n'y a pas eu de collision avec un autre véhicule.

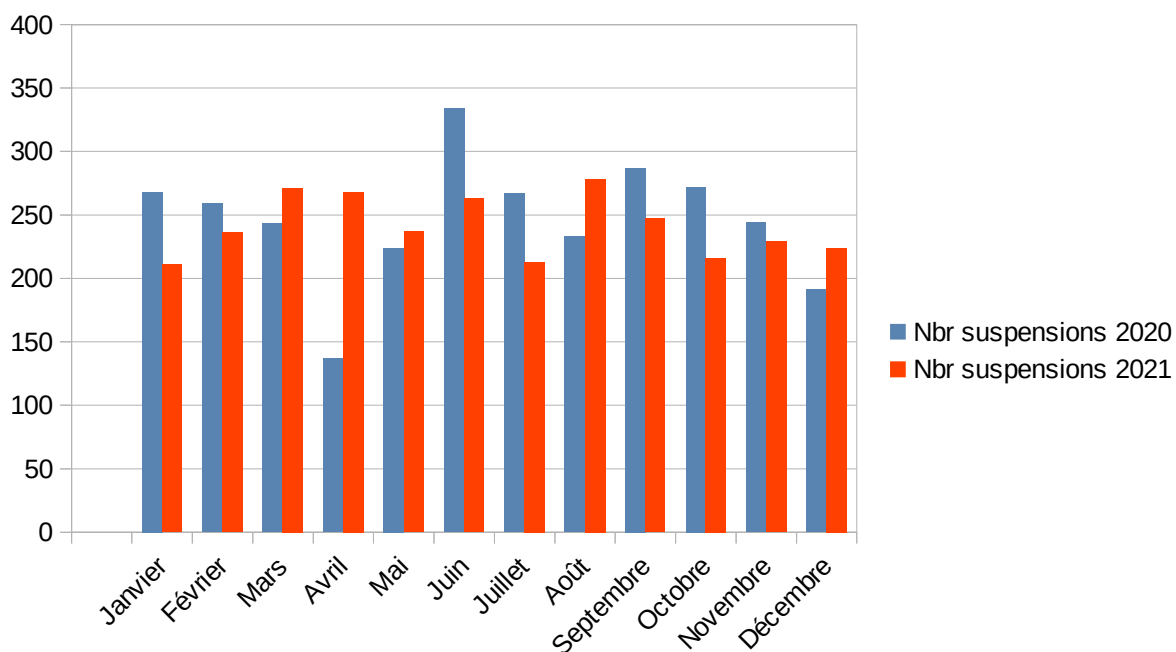
**Notons aussi que 14 conducteurs présumés responsables ne sont pas morts dans l'accident qu'ils ont créé.**

## II – Point sur les suspensions de permis de conduire

### ■ L'évolution des décisions de suspension du permis de conduire

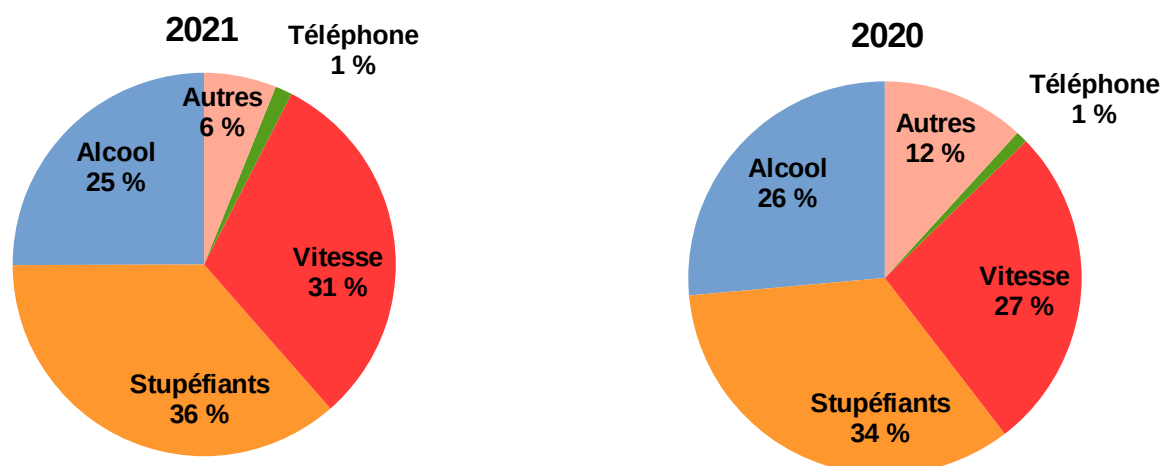
En 2021, **2893** décisions de suspension du permis de conduire ont été prononcées contre 2959 en 2020, soit une diminution de près de -2,28%.

C'est une moyenne de **241** décisions de suspension du permis de conduire qui ont été prononcées sur l'année 2021 contre 246,5 en 2020.



## ■ Les causes des suspensions

36 % des infractions sont liées à une conduite après usage de stupéfiants, 25% à la conduite sous l'empire d'un état alcoolique (avec un taux d'alcoolémie supérieur à 0,4 mg/l d'air expirée ou 0,8 g/l par litre de sang) et 31 % aux excès de vitesse.



En 2021, le nombre de décisions de suspensions relatives à une conduite sous l'empire d'un état alcoolique a baissé de -1%. En revanche, une hausse du taux de suspensions pour conduite en excès de vitesse est observée entre 2020 (27%) et 2021 (31%) et celui pour conduite après usage de stupéfiants a augmenté de + 2%.

Années	Nombre Suspensions	Alcool		Stupéfiants		Vitesse		Téléphone portable		Autres	
		Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%
2021	2893	771	25	1121	36	954	31	44	1	188	6
2020	2959	869	26	1118	34	881	27	32	1	387	12

## III L'éthylotest anti-démarrage (EAD)

L'**EAD (Ethylotest Anti-Démarrage)** est un instrument de mesure du taux d'alcool dans l'air associé au système de démarrage d'un véhicule qui empêche sa mise en route lorsque le taux d'alcool est supérieur au taux autorisé.

Dans l'Oise, deux établissements sont habilités à la pose de cet équipement :

- Electro Diesel à Beauvais
- Aisne Diesel Services à Choisy au Bac

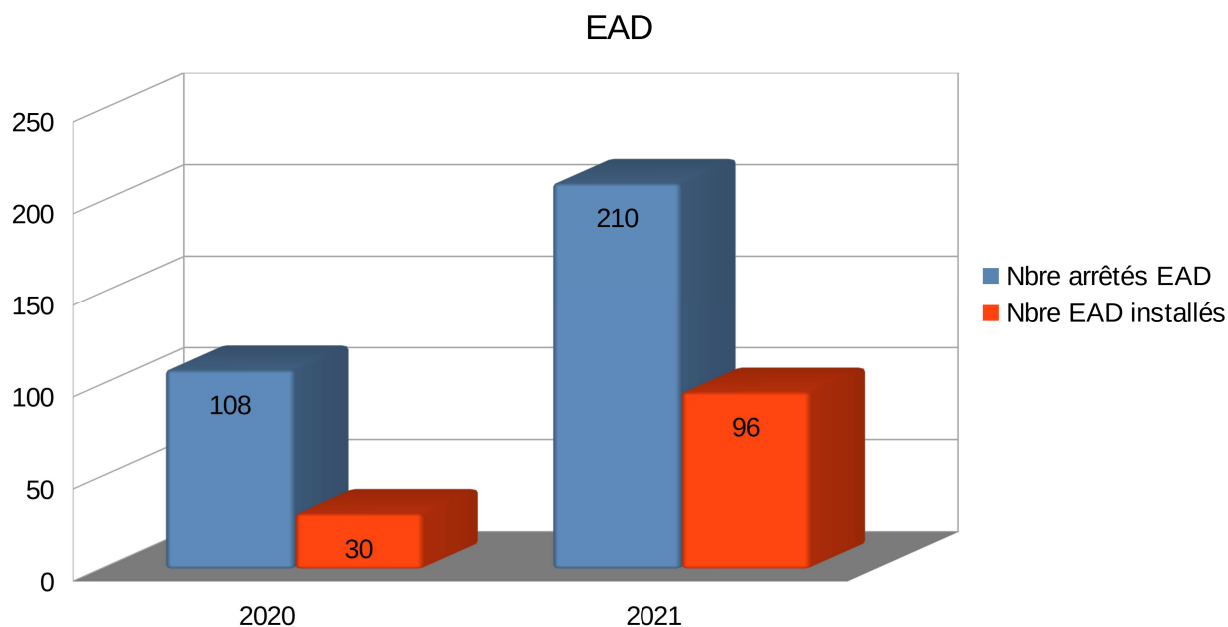
Ce dispositif est proposé à la location par ces deux établissements pour un coût moyen d'environ 160 €/mensuel pour une période de 6 mois. Un tarif dégressif est proposé en fonction de la durée (ex : 40 €/mois sur une période de 60 mois)

Dispositif mis en œuvre dans le département de l'Oise depuis le 1er juillet 2019, il garantit



aux bénéficiaires de continuer à conduire tout en assurant la sécurité des autres usagers de la route. Il est proposé aux conducteurs ayant un taux inférieur ou égal à 0,8 mg/l air.

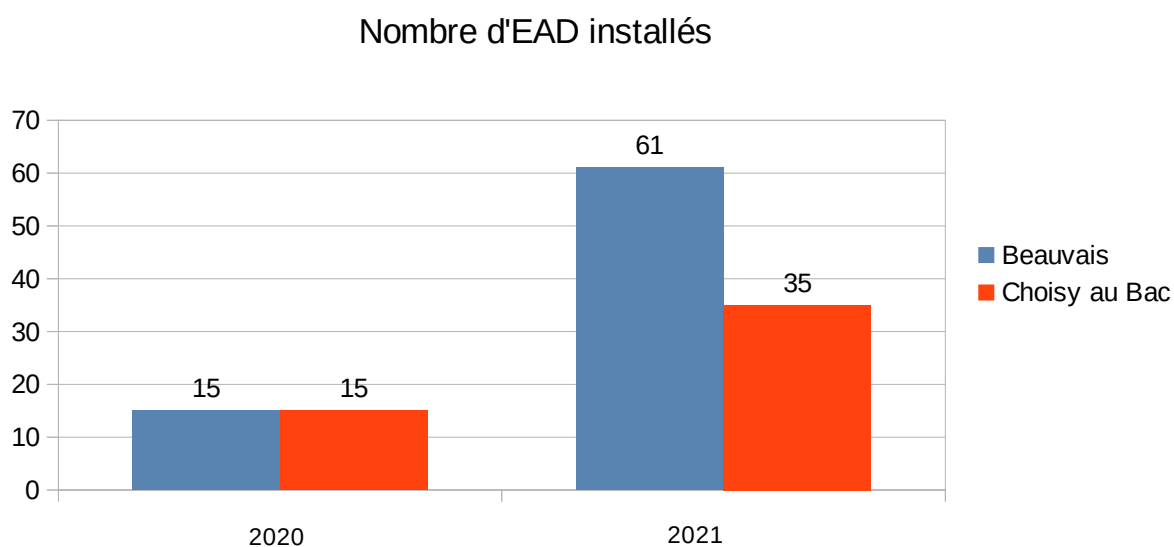
En 2021, 771 conducteurs ont fait l'objet d'une suspension administrative de leur permis de conduire suite à une conduite sous l'empire d'un état alcoolique. Plus de 27 % des conducteurs dans cette situation se sont vus proposer l'installation d'un EAD dans leur véhicule.



#### ■ Evolution des arrêtés EAD et des poses EAD

**210** arrêtés EAD ont été pris en 2021 contre 108 en 2020 soit une évolution de +94,5 %. Ce dispositif permet au conducteur de maintenir un droit à conduire en évitant toute désocialisation et l'éventuelle perte d'un emploi.

#### ■ Nombre d'EAD installés et lieux d'implantation



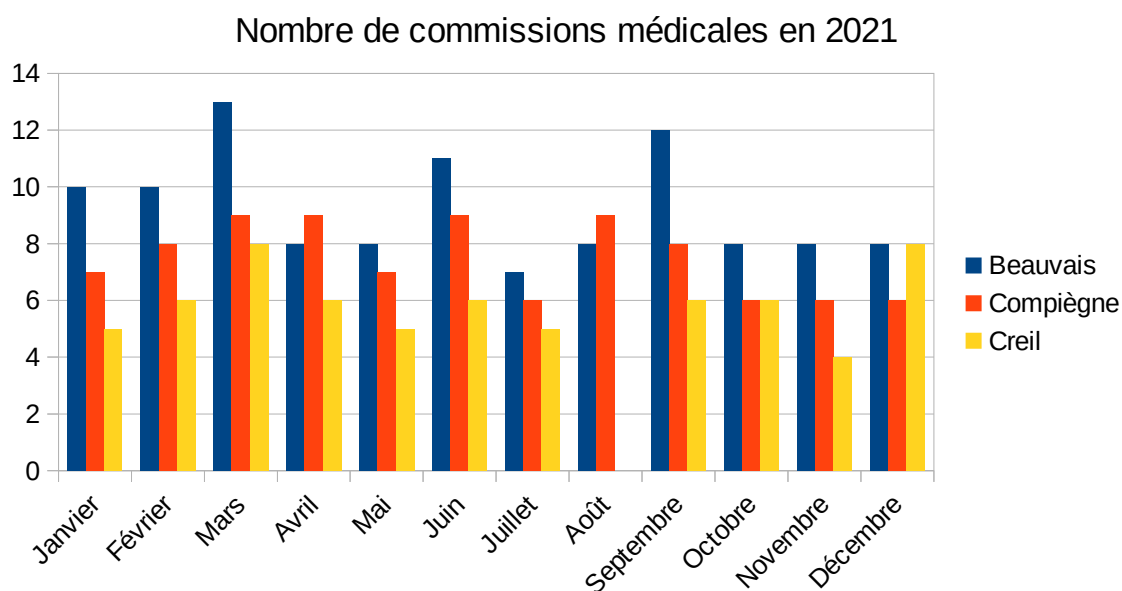
La proportion des conducteurs installant réellement un EAD dans leur véhicule en 2021 est de 46 %. En 2020, cette proportion était de 28 %.

Néanmoins, ces chiffres ne différencient pas l'installation EAD proposée par l'autorité administrative et celle proposée par l'autorité judiciaire.

## IV Bilan des commissions médicales

Mois	Beauvais	Compiègne	Creil	Total
Janvier	10	7	5	22
Février	10	8	6	24
Mars	13	9	8	30
Avril	8	9	6	23
Mai	8	7	5	20
Juin	11	9	6	26
Juillet	7	6	5	18
Août	8	9	0	17
Septembre	12	8	6	26
Octobre	8	6	6	20
Novembre	8	6	4	18
Décembre	8	6	8	22
<b>Total</b>	<b>111</b>	<b>90</b>	<b>65</b>	<b>266</b>

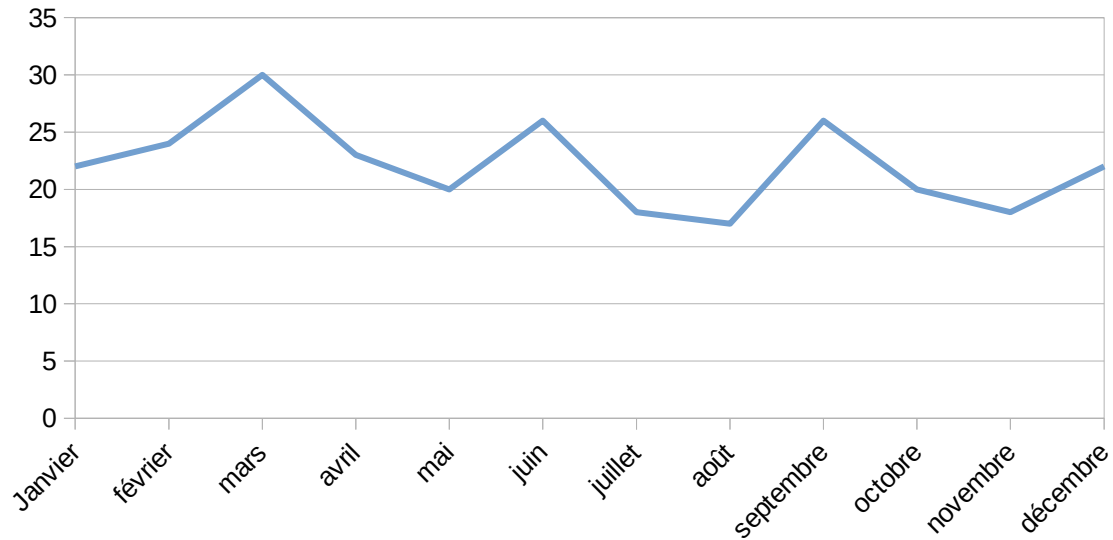
266 commissions médicales ont été organisées sur 3 sites du département de l'Oise à savoir la préfecture de Beauvais, la sous-préfecture de Compiègne et l'antenne de Creil.



C'est une moyenne de 5,5 commissions médicales hebdomadaire qui sont mises en place sur le département de l'Oise.

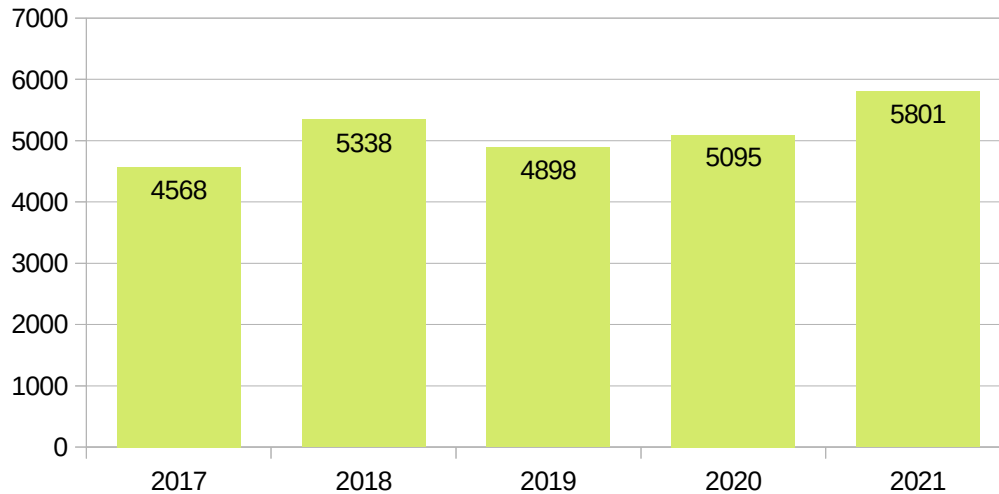
Le site de Beauvais représente 42 % des commissions médicales, celui de Compiègne 34 % et celui de Creil 24 %.

Nombre de commissions médicales par mois en 2021



C'est en février, mars, juin et septembre 2021 que les commissions médicales ont été les plus nombreuses.

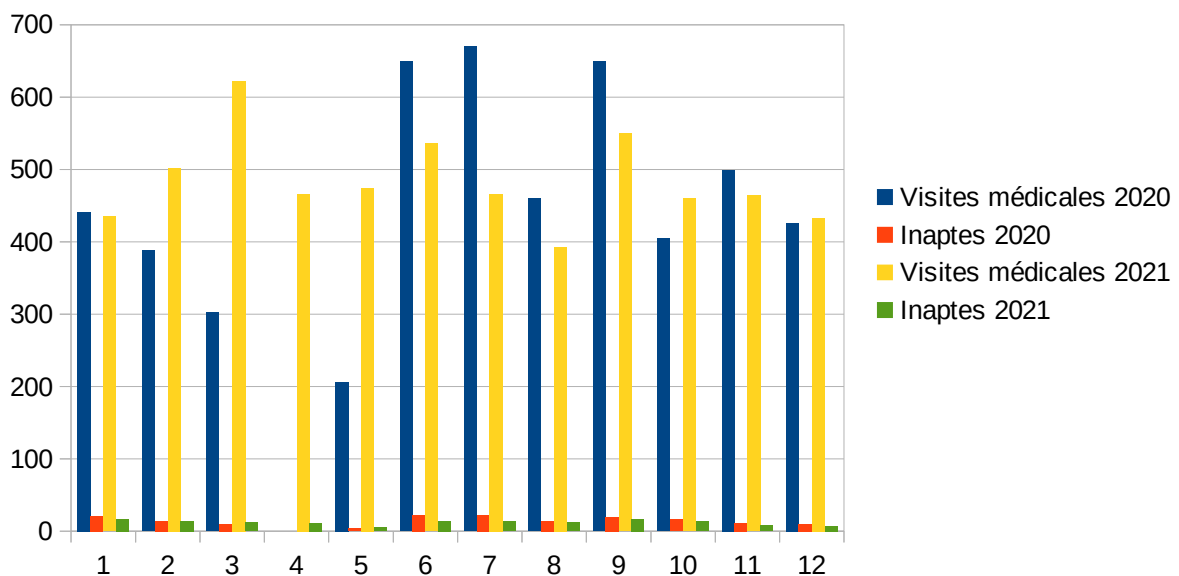
Nombre de visites médicales par an dans l'Oise



En matière de public accueilli, 5801 personnes ont été reçues en commissions médicales en 2021, soit une augmentation de près de 14 % par rapport à 2020.

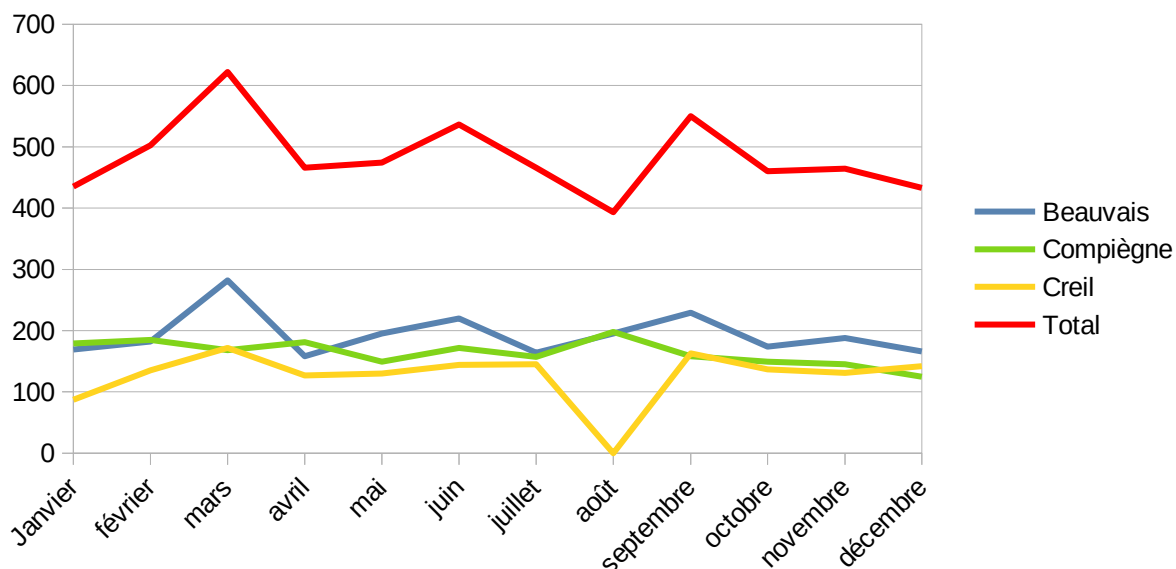
Année 2021	CHIFFRES VISITES MEDICALES												
	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	TOTAL
Signalements					1	2	2	2					7
Visites Médicales BEAUVAIS	169	182	282	158	195	220	164	195	229	174	188	166	2322
Nombre commissions BEAUVAIS	10	10	13	8	8	11	7	8	12	8	8	8	111
Visites Médicales COMPIEGNE	179	185	168	181	149	172	157	198	158	149	145	125	1966
Nombre commissions COMPIEGNE	7	8	9	9	7	9	6	9	8	6	6	6	90
Visites Médicales CREIL	87	135	172	127	130	144	145	0	163	137	131	142	1613
Nombre commissions CREIL	5	6	8	6	5	6	5	0	6	6	4	8	85
TOTAL Vistes médicales	435	502	622	466	474	536	466	393	550	460	464	433	5801
Dont inaptes	17	14	12	11	5	14	13	12	17	13	8	7	143
TOTAL Commissions médicales	22	24	30	23	20	26	18	17	26	20	18	22	266

### Comparaison visites médicales en 2020 et 2021

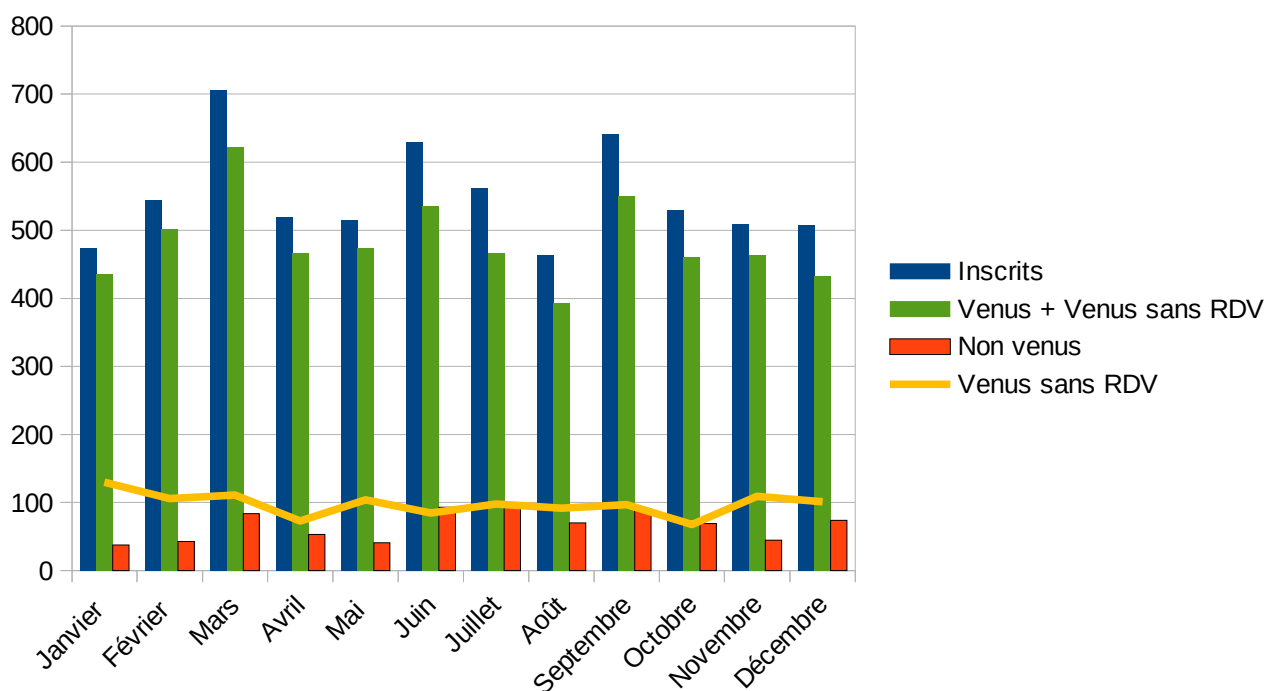


143 personnes ont été déclarées inaptes à la conduite par les médecins de la commission médicale soit près de 2,5 % des contrevenants.

### Nombre de visites médicales en 2021



### Répartition des usagers des commissions médicales



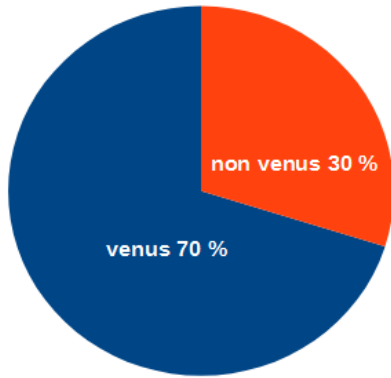
6598 personnes se sont inscrites.

4654 personnes ont honoré leur rendez-vous soit 70 %.

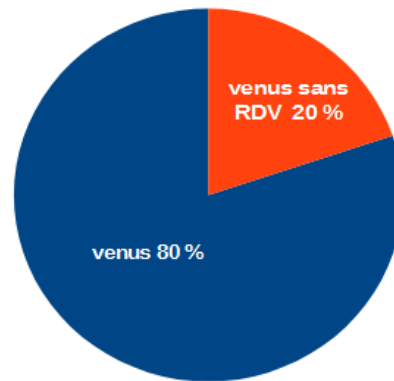
30 % des inscrits ne sont pas venus.

1145 personnes sont venues sans rendez-vous soit 20 % des usagers vus en commission médicale.

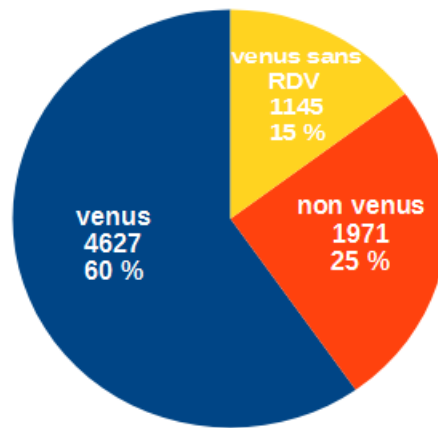
Répartition des inscrits



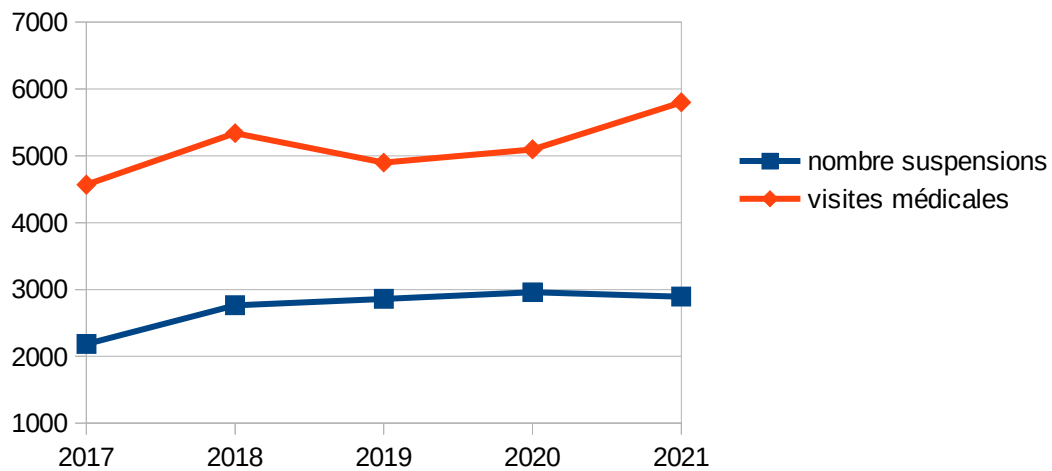
Part des venus sans RDV sur la totalité des usagers vus



Détail des usagers des commissions médicales



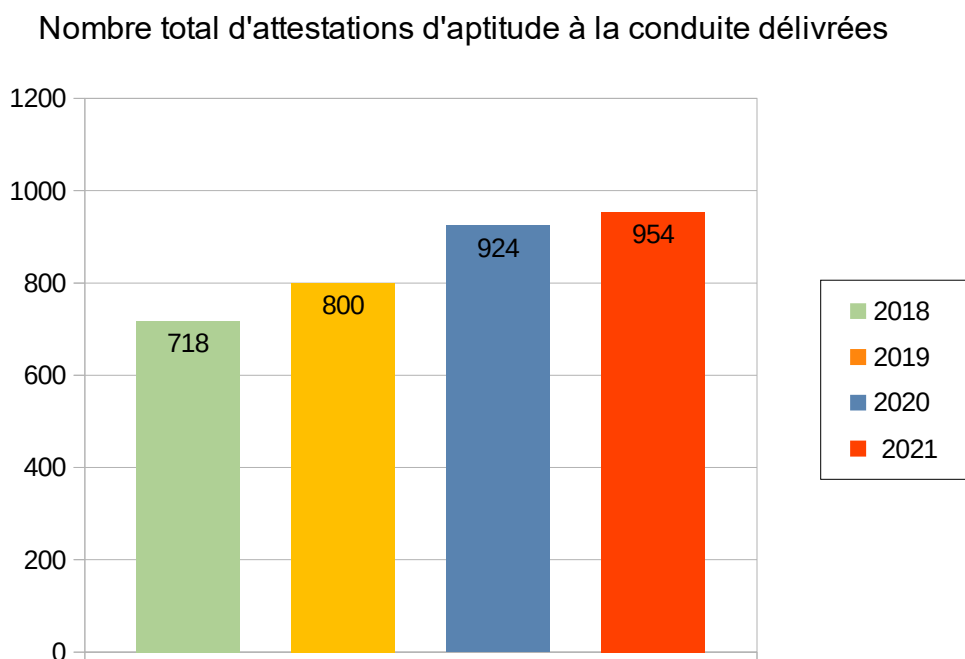
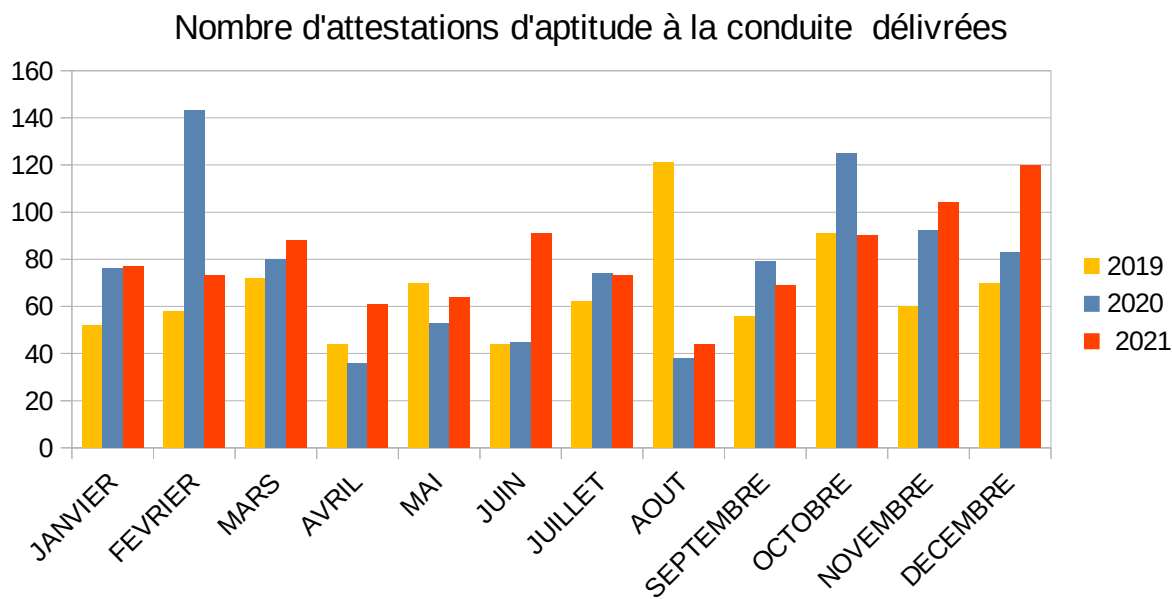
Evolution du nombre de suspensions de permis et du nombre de visites médicales





## V – Suivi de la délivrance des attestations d'aptitude à la conduite

Conformément à l'article R.221-10 du code de la route, le permis de conduire de la catégorie B ne permet la conduite des taxis, des VTC, des ambulances, des véhicules affectés au ramassage scolaire ou au transport public de personnes que si le conducteur est en possession d'une attestation préfectorale d'aptitude à la conduite.



954 attestations préfectorales d'aptitude ont été délivrées en 2021 contre 924 en 2020, soit une évolution de +3,25 %.

## VI - Bilan des actions réalisées en 2021

La crise sanitaire dans sa deuxième année engendre encore une fois une baisse du nombre des actions mises en œuvre sur le terrain, mais toutefois moins importante qu'en 2020.

**Au total 26 opérations ont été annulées, 13 en milieu scolaire et 13 actions tous publics.**

Les actions de prévention et de sensibilisation réalisées par les agents du bureau sécurité routière (BSR), les IDSR et nos partenaires sont au nombre de 67 en 2021, contre **35** pour l'année 2020, soit une reprise croissante de près de **50 %** de l'activité

Les 67 actions réalisées en 2021 ont permis de sensibiliser :

- 5700 scolaires de la 3<sup>e</sup> jusqu'au supérieur, ainsi que des primo-délinquants
- 135 salariés d'entreprise
- 175 contrevenants lors d'opérations carton jaune
- 25 personnes sensibilisées au TGI de Beauvais
- 320 souffles lors d'une opération SAM « Celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas » lors des soirées estudiantines
- 30 élus et agents municipaux de la commune de Laversines

Pour atteindre cet objectif, le BSR disposait en 2021 d'un budget de 144 406 €. La répartition par postes de dépenses a été fixée comme suit :

- 4626 € pour les frais de déplacement des intervenants
- 14746 € pour le financement des actions de prévention des forces de l'ordre
- 15540 € pour les subventions accordées aux collectivités et associations
- 4596 € pour l'Inspection académique
- 16580 € pour les interventions en milieu scolaire
- 88318 € pour le renouvellement, le fonctionnement et l'entretien des matériels du BSR

### 1.1 Les actions de prévention des agents du BSR et des IDSR

#### 1.1.1 En milieu scolaire :

Les équipes de sécurité routière sont intervenues dans des établissements scolaires en sensibilisant les élèves au moyen de divers ateliers. Ces ateliers, au nombre de 6 pour la journée, sont choisis par le responsable de l'établissement parmi un panel de 12 ateliers. Toute la journée, les classes participent aux 6 ateliers, dispositif permettant de sensibiliser environ 150 élèves par jour.

En 2021, les interventions ont été à destination de :

- 10 journées en collège
- 17 journées en lycée
- 01 journée en IUT
- 10 journées en établissement pour primo-délinquants

D'année en année, les interventions en milieu scolaire augmentent sensiblement:

40 journées en 2013

50 journées en 2014

54 journées en 2015

63 journées en 2016

71 journées en 2017

61 journées en 2018

76 journées en 2019

**20 journées en 2020 Baisse très nette suite à la COVID 19**

38 journées en 2021 en hausse suite à une reprise de l'activité

Les scolaires constituent un public cible permettant de mieux transmettre les bon gestes en matière de sécurité routière, utiles en matière d'apprentissage à la conduite automobile, mais également en tant que piétons ou conducteurs de deux-roues.

### **1.1.2 Interventions en entreprise.**

Interventions en entreprise auprès des salariés pour des sensibilisations sur les dangers de la vitesse et pour les sujets relatifs à la conduite sous emprise d'alcool, de produits stupéfiants, etc ...

2 opérations ont été organisées en 2021 auprès de la société ENGIE et de l'association EMMAUS. Au total, 105 salariés ont été sensibilisés.

***Pour 2022 il conviendra de cibler les entreprises qui s'impliquent et dégagent du temps pendant la journée de travail et non pendant la pause méridienne comme nous l'avons constaté en 2019 et 2020.***

***Ces actions s'inscrivent dans l'action 2.2 du DGO « sensibiliser le grand public ». Un objectif de 8 entreprises est visé.***

### **1.1.3 informations auprès des élus et des agents municipaux.**

Suite à un travail avec le madame le maire de Laversines, une sensibilisation de sécurité routière a été organisée afin d'informer le conseil municipal et les agents communaux de la possibilité de mise en place de différents leviers pour agir localement.

Organisée sur deux soirées, le programme était le suivant :

Une présentation de l'accidentologie du département et de la commune par l'ODSR et une présentation de ce que peuvent faire les maires en matière de sécurité routière par l'animateur régional de sécurité routière.

Une intervention de la Gendarmerie et de la DDT sur le contrôle automatisé et le règlement de voirie départementale.

Une sensibilisation au « protéger-alerter-secourir » par le SDIS.

Et enfin un témoignage d'une de nos IDSR, sur le thème de la vie après l'accident.

Ces deux soirées ont permis de sensibiliser une trentaine de personnes.



#### 1.1.4 Les opérations lors des soirées SAM : type Ovalies, Imaginarium et LaSalle.

Ces soirées estudiantines regroupent entre 3000 et 5000 jeunes, d'où une présence renforcée de nos équipes afin de diffuser un message de sensibilisation aux conducteurs et obtenir un maximum de « Sam » (celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas). La mise en place d'éthylotests gratuits permet un contrôle pour un grand nombre de conducteurs reprenant le volant.

1 soirée SAM pour 2021 marquée par la crise sanitaire. Privatisation de l'hippodrome de Chantilly qui a vu 320 souffles effectués sur la nuit.

***Ces actions s'inscrivent dans l'action 2.3 du DGO « lutter contre les principales causes de mortalité routière : alcool, drogue ».***

***L'objectif pour 2022 est de reprendre ce genre d'opération dès lors que la situation sanitaire le permettra.***

#### 1.1.5 Les opérations « carton jaune : alternative à la sanction »

Avec l'accord des procureurs de la République, des opérations « carton jaune : alternative à la sanction » ont été organisées afin de sensibiliser les usagers ayant commis certaines infractions au code de la route en leur proposant, à titre exceptionnel, une alternative à la sanction.

Un message de prévention et de rappel à la loi a été diffusé auprès de chaque contrevenant dès lors qu'il adhérait à la démarche.

4 opérations ont été organisées en 2021 sur les 4 arrondissements que compte le département sur les communes de Beauvais, Compiègne, Nogent sur Oise et Clermont.

Ces 4 opérations ont été menées en partenariat avec la gendarmerie, la police nationale, les polices municipales et le SDIS.

Au total sur ces 4 journées, 217 infractions ont été relevées.

- 175 contrevenants ont participé aux divers ateliers de sensibilisation sécurité routière proposés, mais 42 soit 19 % des contrevenants ont choisi de s'acquitter de l'amende et de perdre des points sur leur du permis de conduire.



***Ces actions s'inscrivent dans l'action 2.3 du DGO « lutter contre les principales causes de mortalité routière : alcool, drogue, vitesse ».***

***L'objectif pour 2022 vise au minimum l'organisation est la participation à 4 opérations dans le département, 1 par arrondissement comme en 2021.***

## **1.2 L'appel à projets 2021 et les réalisations**

Pour inciter au changement des comportements par des actions de prévention, il est organisé chaque année un appel à projets à destination des collectivités locales et des associations dans le cadre du PDASR. En 2021, 6 projets ont été présentés : 5 ont été retenus et 1 ne remplissait pas les critères.

**2040 €** attribués à la ville de Gouvieux pour la réalisation d'un critérium du jeune conducteur, dont l'objectif est de sensibiliser un public de 7 à 14 ans aux règles fondamentales de la sécurité routière.

**3000 €** attribués à la commune d'Angicourt afin de participer à la création d'une piste pédagogique de sécurité routière. Piste en dur et ouverte à tout public, mais également aux gendarmes équipés d'une piste vélo.

**5500 €** attribués à la ville de Beauvais afin de sensibiliser les usagers de plus de 12 ans aux risques de la conduite d'un engin de déplacement personnel motorisé (EDPM)

**2000 €** attribués à l'association AU5V pour la sensibilisation des usagers du vélo à l'importance de la visibilité à l'approche de l'hiver et les aider à s'équiper.

**3000 €** attribués à l'Union Sportive de enseignement du Premier degré (USEP) pour l'organisation d'une quinzaine de journées sur le thème du « savoir pédaler et circuler à vélo ».

## **VII Les orientations du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière pour 2022**

La crise sanitaire semble dorénavant derrière nous. Nos actions de sensibilisation sont en pleine reprise depuis ce 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

### ***Actions sur le terrain***

Prévoir un maximum d'actions de sensibilisation tout public confondu, avec un objectif d'au moins 120 actions pour 2022, qui correspond à un nombre d'actions réalisées avant le début de la crise sanitaire.

Réaliser au moins une action phare orientée cette année sur l'hypovigilance sur les autoroutes, 1<sup>ère</sup> cause d'accidents mortels sur ce type d'axe de circulation.

Les contacts ont été pris et une opération doit se dérouler avec la SANEF le 9 juillet 2022 sur l'aire de repos d'Hardivillers.

### ***Risque routier professionnel***

Inscrit dans le plan de communication sécurité routière 2021 – 2022 de la préfecture, le risque routier professionnel constitue l'une des priorités de la politique de la sécurité routière et fait l'objet d'actions régulières dans le département.

En 2022 une démarche sera engagée en concertation avec la CARSAT.

Il faut améliorer la prévention du risque routier professionnel en sensibilisant employeurs et salariés dans un département qui compte beaucoup d'employeurs dans le secteur de la logistique.

### ***Action vers les deux-roues motorisés (2 RM)***

Compte tenu de ce public vulnérable il est envisagé d'accentuer, en partenariat avec la gendarmerie nationale, des opérations de reprises de guidon et dans le privé, pouvoir participer aux concentrations de motards afin de sensibiliser ce public aux règles de sécurité routière et au respect du port des équipements de sécurité.

### ***Action en direction des publics placés sous main de justice***

Action de sensibilisation à la sécurité routière à destination des publics sous-main de justice pris en charge dans le cadre d'un mandat judiciaire. Ces actions à destination d'un public ayant commis des incivilités routières se déroulent au sein de l'établissement en charge du mandat judiciaire. Cette expérimentation sera lancée avec le SPIP de l'Oise en juin 2022.

### ***Action de sensibilisation en direction des jeunes en mission locale***

Action de sensibilisation à la sécurité routière à destination des publics en recherche d'emploi (tranche 18/25 ans) avec un objectif de développer leur mobilité en leur permettant d'obtenir le permis de conduire à un tarif compétitif en partenariat avec une auto école sociale.

Ce type d'actions se déroule en 2022 sur deux sites – Méru et Creil.

Cette initiative devrait se développer sur les autres sites de l'Oise.



Par ailleurs, au vu de la banalisation de la consommation de stupéfiants, une opération de sensibilisation aux stupéfiants sera organisée en 2022 permettant aux jeunes notamment de prendre conscience des risques encourus lors de la conduite d'un véhicule et la durée de la présence des marqueurs en cas de contrôle des forces de l'ordre. Des kits salivaires seront notamment distribués à chaque mission locale du département.

### ***Action de communication***

Le bureau prévention sécurité routière de la Préfecture s'est équipé d'une voiture double commande pour les actions de prévention. Le choix a été fait de recouvrir la voiture d'un total-covering ayant pour but de communiquer sur différentes campagnes de prévention. Une démarche de flocage partiel du parc véhicule de la préfecture est envisagée.

### ***Action de remise à niveau du code de la route***

Action de sensibilisation à destination des agents de la préfecture, des sous préfectures et des DDI sera organisée en mai 2022 avec une auto-école partenaire. Une séance test de l'épreuve théorique du permis de conduire sera proposée où chacun pourra répondre aux 40 questions sous forme de QCM et bénéficier d'un temps d'échange à l'issue.

Cette action s'inscrit au titre du risque routier professionnel et des trajets « domicile-travail ».